

COMMENT GÉRER LE DÉNI DE MES PARENTS?

Par Profil supprimé Postée le 04/11/2018 14:15

Bonjour

Ma mère est alcoolique, elle était censé arrêter l'alcool il y a 2 ans. Hier soir elle a été hospitalisé et la j'ai découvert qu'elle bois toujours. Elle avait 2,7g d'alcool dans le sang. Elle a nié, malgré le résultat de la prise de sang. Que dois je faire ?

Mise en ligne le 07/11/2018

Bonjour,

Vous évoquez la situation de votre mère qui selon vous ne consommait plus d'alcool depuis deux ans. Suite à son hospitalisation, vous avez constaté qu'elle avait repris sa consommation, pour autant elle ne l'admet pas malgré les résultats sanguins. Vous semblez désemparée et nous le comprenons.

La dépendance lorsqu'elle touche un parent proche est une situation douloureuse à vivre et à accepter pour chacun. Vous pensiez qu'elle ne consommait plus et la nouvelle de sa reconsommation vous affecte.

Une dépendance est souvent une conséquence d'un mal-être et la personne utilise la consommation comme le moyen d'aller mieux. Comme une sorte de « béquille ». La difficulté est que dans ce contexte, la personne s'isole et n'ose pas en parler avec ses proches. Peut-être que votre mère se sent « honteuse » d'avoir consommé et qu'elle n'est pas en capacité de l'admettre face à vous. Il faut, pour oser évoquer sa dépendance, une réelle prise de conscience et cette étape peut prendre du temps en fonction des personnes. Tant que votre mère nie sa consommation cela vient dire qu'elle n'est pas prête à en parler.

Vous vous demandez comment vous comporter face à cette situation, c'est pourquoi nous vous conseillons, si vous le souhaitez, de rencontrer un professionnel spécialisé dans l'addiction, en qualité de proche.

Il existe des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui accueillent les proches de personnes dépendantes à l'alcool. Tous les professionnels qui interviennent dans ces services sont formés aux questions d'usage et de dépendance (médecin addictologue, psychologue, infirmier, assistante sociale...).

Les consultations proposées sont confidentielles et gratuites. Vous pourrez y trouver une écoute et un soutien face à vos préoccupations pour apaiser la souffrance que cela implique chez vous. Des conseils vous seront donnés pour vous positionner au mieux face à votre mère, tout en vous préservant.

Nous vous communiquons une adresse en bas de page dans votre ville pour connaître leurs coordonnées.

Nous vous transmettons également un lien d'informations autour de la dépendance d'un proche.

Enfin, vous pouvez aussi nous joindre par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site internet tous les jours de 14h à minuit, pour échanger autour de votre situation.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA MAURICE DIDE

Place Lange
Hopital la Grave
31059 TOULOUSE

Tél : 05 61 77 80 82

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 9h30 à 17h. Le vendredi de 9h30 à 12h

Consultat° jeunes consommateurs : Mardi, Mercredi sur rendez-vous de 9h30 à 17h00 et vendredi matin 9h30 à 12h (consultations mineurs sans autorisation parentale)

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- L'alcool et vos proches